

Le gouvernement libyen, dirigé par Ali Zeidan, a adopté, mercredi 19 février, un décret qui protège et indemnise même les victimes de viols ou de violences sexuelles commises pendant la lutte pour le renversement de Mouammar Kadhafi, en 2011. Désormais, les victimes de viol pourront témoigner, mais surtout obtenir des aides concrètes.

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) estime que des milliers de femmes ont été violées pendant la révolte par des combattants armés. Cependant, on ne connaît pas leur nombre précis car aucune enquête n'a été menée sur ces cas.

Grâce à ce décret, les victimes de viols vont pouvoir bénéficier d'aides financières, médicales, ou encore éducatives. Elles auront également droit à une assistance juridique afin de traduire leurs agresseurs en justice.

Pour Sophie Bessis, chargée de mission sur les questions des femmes à la FIDH, ce décret est également un moyen de faire bouger les mentalités alors que le viol reste tabou.

*« Le fait que le viol soit reconnu comme un crime et le fait que ce crime ouvre droit à des réparations permettra, je pense, à certains tabous de tomber et aux femmes de relever la tête. Et ça, c'est extrêmement important »*, a-t-elle déclaré à RFI.

Et si ces femmes vont désormais pouvoir *« relever la tête »*, c'est grâce à la mobilisation des ONG ou encore des parlementaires européens mais c'est surtout grâce à la détermination de certaines femmes libyennes.

*« Il y a eu un travail de persuasion fait par des femmes libyennes qui ont fait montre d'un courage extraordinaire et d'une obstination extrêmement importante de manière à ce qu'il y ait un mouvement d'opinion en faveur de la qualification de ces crimes en Libye »*, a précisé Sophie Bessis, chargée de mission sur les questions des femmes à la FIDH.

Le décret est entré en vigueur dès son adoption, mercredi, par le gouvernement. Il est prévu

que le Parlement adopte, par la suite, le texte sous forme de loi.

Source: [RFI](#)